

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AOUT 2024

PRESENTS : COLOMER Patrick, CUENIN Tiphaine DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, FOURNOT Philippe, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, MINARY Guy PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : DORMOY David

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : pose d'une stèle à l'aérodrome de Courlans dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération : demande de subvention auprès du ministère de la défense : accord à l'unanimité.

1- SIDEC : ECLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre du service de l'éclairage public communal, il apparait aujourd'hui nécessaire de procéder à la réalisation du programme d'éclairage public : renouvellement matériel vétuste 6^{ème} tranche. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le programme présenté pour un montant de 29 663.05 € TTC, sollicite l'obtention d'une participation auprès du SIDEC à hauteur de 50 % soit 14 831.53 €, prend acte que la part communale est estimée à 14 831.52 €.

2- ECLA : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées année 2024

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées à ECLA, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport tel que présenté.

3- ECLA : convention relative à l'assistance par l'EPCI à la gestion et au recouvrement des redevances dues par les opérateurs de télécommunication

Les opérateurs de télécommunications ou les sociétés liées à eux sont souvent amenés à occuper des terrains ou infrastructures dans le domaine public ou privé des collectivités territoriales. Ces occupations doivent faire l'objet du paiement par les occupants d'une redevance d'occupation du domaine public, en cas d'occupation du domaine public ou d'une redevance locative en cas de domanialité privée. ECLA propose aux collectivités d'agir pour leurs comptes auprès d'opérateurs de télécommunications ou autres sociétés qui leurs sont liées, afin de mutualiser les moyens humains, techniques et juridiques nécessaires à la gestion et à la perception des redevances dues au titre de l'occupation des terrains et infrastructures de la collectivité. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ECLA.

4- PERSONNEL COMMUNAL SCOLAIRE : création et suppression de postes

Compte tenu d'une fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2024, d'un départ d'un agent à la retraite le 01/09/2024, il convient de supprimer et modifier les emplois correspondants.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services comme suit :

la suppression de l'emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 33 heures hebdomadaires) au service scolaire au 01/09/2024, la suppression de l'emploi d'Adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 26H15 heures hebdomadaires au service périscolaire au 01/09/2024 et La création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à temps complet au service périscolaire à compter du 01/09/2024, le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide les suppressions et création de poste à compter du 01/09/2024.

5- RAPPORTS D'ACTIVITES 2023

Monsieur le Maire présente les rapports d'activités ECLA : Eau et Assainissement ; SIDEC ; SYDOM. Les documents sont à la disposition des élus et des administrés. Le Conseil Municipal prend acte.

6- POSE D'UNE STELE A L'AERODROME DE COURLANS : demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de Courlans a obtenu une labellisation par la mission nationale du 80^{ème} anniversaire de la libération. La commune a décidé la création d'une stèle commémorative en mémoire des résistants qui ont utilisés l'aérodrome de Courlans pendant la seconde guerre mondiale. Cette stèle sera édifiée sur l'aérodrome cet automne. Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du ministère de la Défense. Accord à l'unanimité.

7- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

ANCIENNE HALLE DE MARCHANDISES : Monsieur le Maire a reçu une demande d'utilisation du bâtiment pour un projet professionnel.

PLUi : le carnet d'intention « priorisation des enjeux du PLUi-HM » est à compléter pour le 10 septembre 2024. Les élus sont conviés début septembre à une réunion.

RELAIS-VELO : plusieurs demandes sont arrivées en Mairie. Le relais pourrait être modifié afin de créer des box et les mettre en location.

OPERATION BRIOCHES : elle aura lieu du 14 au 20 octobre. Les associations de Courlans seront sollicitées.

Lecture est faite du courrier de Mme BRULEBOIS concernant la subvention DETR.

INFORMATIONS DIVERSES :

Feu important le 19 août sur une propriété de Courlans alors que le plan canicule était déclenché.

Vélo-route : les travaux d'aménagement de sécurité sont en cours de réalisation, la barrière au bout du chemin des mulets, direction Chavannes a été forcée par un véhicule.

City stade : nouvelles dégradations

Le secrétaire de séance,
David DORMOY

